



Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français

commission technique nationale de cinéma-vidéo



Paris, le 5 janvier 2011

aux associations UAICF de cinéma-vidéo

Nos Réf. : U VII 4 c

objet : les concours cinéma-vidéo 2011

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

2011 est l'année des concours : « interrégional », « national » et « international ». Je vous rappelle que la participation au concours national passe par la sélection au concours interrégional.

Les concours interrégionaux auront lieu :

- comité Nord : le 5 mars à Paris-Nord
- comités Ouest et Sud-Ouest : le 10 mars à Paris-St-Lazare
- comités Est, Sud-Est et Méditerranée : le comité Sud-Est a été avisé que c'était son tour d'organiser ce concours ; je n'ai pas d'info pour l'instant quant à la date (au plus tard le 12 mars) et le lieu envisagés. Je sais que le club de Paris-Sud-Est est prêt à l'organiser s'il est désigné.

Tout le monde doit être prêt à envoyer ses films (vers le 15 février), suivant les indications qui vous seront adressées par les organisateurs.

Le concours national aura lieu à Mulhouse les 8 et 9 avril, avec les films sélectionnés dans les concours interrégionaux. Les conditions de participation vous seront adressées en temps utile.

Le concours international aura lieu en Belgique, à Gand du 25 au 29 août.

J'espère que les stages que nous avons organisés depuis 2 ans porteront leurs fruits et que vous serez nombreux à participer.

Vous trouverez en pièces jointes le dernier règlement en vigueur et la fiche d'inscription des films (modèle international).

Avec mes amicales salutations et une bonne année à tous !

Le président de la commission nationale
Michel Hunot



REGLEMENT DES CONCOURS DE CINEMA VIDEO DE L'UAICF

(édition du 26 octobre 2007)

1 – Préambule

Des concours de cinéma vidéo sont organisés à l'intention des adhérents de l'UAICF pratiquant le cinéma et la vidéo de façon non professionnelle.

Ces concours se déroulent à trois niveaux :

- interrégionaux
- nationaux
- internationaux de la FISAIC

2 - Concours interrégionaux

Sont admis à participer à ces concours, les seuls membres des associations UAICF rattachées aux comités interrégionaux concernés. Chaque comité, seul ou en association avec un autre comité, organise son concours avant le 20 mars des années impaires. Ces films sont portés à la connaissance de la commission nationale au plus tard le 1^{er} avril des années impaires.

3 – Concours nationaux

Ils sont organisés les années impaires à partir du 15 avril.

Sont admis à participer à ces concours, les seuls membres des associations UAICF dont les films ont été sélectionnés à l'occasion des concours interrégionaux de leurs comités respectifs.

4 – Concours internationaux de la FISAIC

Sont admis à participer à ces concours, les seuls membres cheminots actifs ou retraités ou assimilés (agents des filiales, personnel CE, CCE...) et leurs ayants-droit dont le ou les films ont été sélectionnés à l'occasion d'un concours national. Les candidatures individuelles ne seront pas retenues.

5 – Répartition des travaux de concours en catégories :

- A1 - Film ferroviaire : le thème principal est le chemin de fer ou la vie des cheminots
- B1 - Film documentaire : présentation de la nature, de la technique, de l'être humain ou de la science
- B2 - Film reportage ou voyage
- C - Film minute : film de tous genres ne dépassant pas la durée d'une minute, générique compris
Film d'animation
- D – Film à scénario : fiction écrite par l'auteur du film
- E – Film à script libre : idée originale mise en images par l'auteur du film, mais dont le sujet est tiré d'un fait divers, d'une chanson, d'un livre, ou pour faire passer un message
- F – Films de jeunes auteurs : films réalisés par des auteurs de moins de 25 ans

L'organisateur du concours avec le jury se réserve le droit de reclasser une œuvre dans une autre catégorie que celle où l'aurait placée par erreur son auteur.

6 – Techniques admises :

- normes : PAL
- systèmes : Mini DV (vitesse SP) ; DVD +/- R ; HDV
- autres systèmes : projection seulement par l'auteur

L'organisateur indiquera dans l'avis de concours le matériel de projection mis à disposition (projecteur, vidéo-recorder, etc) ainsi que les conditions d'organisation.

7 – Films admis

Sont admis, tous les films vidéo, de format réduit, noir et blanc ou couleur, sonorisés, qui constituent un tout cohérent et qui n'ont pas encore été présentés à un concours UAICF.

- il ne doit y avoir qu'un seul film par cassette
- la vidéo doit comporter 10 secondes de mire avec du 1000 Hertz (ou le son du film), 10 secondes de noir et silence, puis le début du film.

Un même auteur peut présenter plusieurs films, mais sans dépasser 30 minutes de projection au total.

Les emprunts de séquences non tournées par l'auteur sont autorisés jusqu'à 10 % de la durée totale du film, en se limitant aux images d'archives (INA, Cinémathèque, Internet), et en excluant les DVD du commerce. Ces emprunts et leurs durées sont mentionnés au générique et au bulletin d'inscription.

Tout film ne répondant pas à ces critères sera exclu du concours.

8 - Durée de la projection

La durée de projection est limitée à 15 minutes par film.

9 – Conditions d’envoi et de présentation des films

Chaque film fait l’objet d’un bulletin de participation conforme au modèle international (annexe 1 du règlement FISAIC) avec le résumé du film en français. La traduction en allemand sera effectuée par la commission nationale pour les films sélectionnés pour la FISAIC. Le modèle de ce bulletin de participation est joint en annexe au présent règlement édité avec la date du 26 octobre 2007. Tout autre règlement antérieur devra être détruit pour éviter toute confusion.

Les films expédiés par courrier devront parvenir aux dates et lieux indiqués par l’organisateur. Ceux apportés par l’auteur ou son représentant devront être remis en cabine au minimum 30 minutes avant le début des projections.

Chaque film sera conditionné dans une boîte sur laquelle une étiquette portera le nom de l’auteur, son adresse, le titre du film, sa catégorie, sa durée, et ses caractéristiques techniques.

10 – Jury

Le jury sera constitué de 3 jurés au minimum, qualifiés dans le domaine du cinéma et, si possible, extérieurs à l’UAICF. Il aura pour tâche de noter les films présentés toutes catégories confondues, et d’établir un classement individuel dans chaque catégorie. Ce classement servira à sélectionner les œuvres destinées au concours national. La même procédure s’applique pour les sélections destinées aux concours de la FISAIC. Les décisions du jury sont sans appel.

11 – Retour des films

Les films envoyés à l’UAICF, pour participer aux concours, seront retournés à leurs auteurs, le plus rapidement possible, accompagnés d’un résumé des observations des juges.

12 – Responsabilité des organisateurs

Tout en s’engageant à prendre le plus grand soin des œuvres qui leur sont confiées, les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour les dommages résultant des détériorations pendant le transport ou le concours.

13 – Disposition d’ordre général

En prenant part au concours chaque auteur accepte les dispositions du présent règlement, certifie qu’il dispose de ses droits d’auteur ou de coproducteur, et s’en remet à l’UAICF pour le règlement des litiges, des cas non prévus, et des infractions.

14 – Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser à votre comité interrégional d’origine, notamment à ses deux délégués à la commission technique nationale de cinéma vidéo.

Annexe No 1/Anlage Nr. 1/Enclosure nr 1

F.I.S.A.I.C. – CINÉMA + VIDÉO / FILM + VIDEO

No / Nr. / nr *

Bulletin de participation/Teilnahmeformular/Entry form

Titre/Titel/Title:		
Union nationale / Landesverband/ /National association :		
Auteur: Nom et prénom /Autor: Name und Vorname/Author: Surname and first name :		
Adresse/Anschrift/Adress: Code postale, lieu/ Postleitzahl, Ort/ /Postal code, town :		
Pays/Land/Country :		
Club:		
Téléphone/Telefon/Phone:	FAX:	E-mail:

Catégorie/Kategorie/Category:

A Films ferroviaires / Eisenbahnfilme / Railway films B1 Films documentaires/ Dokumentar/documentary, report B2 reportage ou voyage/Reportage – und Reisefilme /report and travel films C Film d'une minute; Films d'animation / 1 Min.-Filme; Trickfilme / 1 min films; trick films	D Films à scénario / Spielfilme nach Drehbuch / feature films E Films à sujet libre /Filme nach freier Wahl / films free subjects F Jeunes auteurs (- 25 a) / Jungautoren (-25 J.) / junior authors (-25 y.)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Resumé du contenu/Inhaltsangabe/Summary:

F:
D:

Indications techniques/Technische Angaben/Technology:

Durée de projection / Vorfürhdauer / Duration of projection	Min.
Séquences n'appartenant pas à l'auteur / Davon fremde Bildsequenzen / From that foreign picture sequences:	Min.

Film	vit. de projection/Frequenz:	im/s / B/S / p/s
16 mm avec/mit/with:	magn. piste/Magnet. Spur/magn. track	opt. piste/Lichtspur/opt. track
Projection par l'auteur/Vorführung durch den Autor/projection by the author = autre systèmes / andere Systeme / other systems:		

Video			PAL		SECAM		
VHS	VHS-C	S-VHS	S-VHS-C	Video 8	Hi 8	MDV	DV	DVD±R
audio normal/longitudial/Normal/Längsspur				piste audio HiFi / HiFi audio track				
PCM	STD	MIX	SP					
Mono	Stereo 1	Stereo 2						
Projection par l'auteur/Vorführung durch den Autor/projection by the author: autre systèmes / andere Systeme / other systems:								

Projection par l'organisateur/Vorführung durch Ausrichter/projection by the organiser

Projection par l'auteur/Vorführung durch den Autor/projection by the author

Je n'autorise pas la F.I.S.A.I.C. à faire une copie / Ich bin mit der Anfertigung von Kopien für die FISAIC nicht einverstanden / I disagree with execute of a copy for FISAIC

Date/Datum:

Signature de l'auteur/Unterschrift des Autors/Authors signature:

* - pour l'organisateur/für Ausrichter/for organiser